

## Recuperer mon apport personnel

Par maelvir, le 09/03/2014 à 21:02

## bonjour

j'avais acheté avec mon ex conjoint une maison avec un apport de 20000 euros ( 10000 euros chcun). Après quelques années, nous nous sommes séparés, et il adécidé de garder cette maison. Tout a été nécrit chez le notaire. Après 2 ans de séparation, je me pose une question: aurais-je dû récupérer mon apport de 10000 €???

Merci pour votre réponse

VIRGINIE ANGONIN